

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-294

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 11 juillet 2025	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2025-294

**Lignes de cars express - Avenant 2 à la convention de financement du car express
 Créon-Bordeaux 2020-2027 - Avenant 1 à la convention de financement du car
 express Blaye-Bordeaux 2024-2027 - Décision - Autorisation**

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

La Région Nouvelle Aquitaine en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Transports Interurbains est responsable de l'exploitation de la ligne de Cars Express Créon – Bordeaux cofinancées par la Métropole et Nouvelle-Aquitaine Mobilités conformément à la clé de la feuille de route du RER métropolitain (50% par NAM, 25% par la Métropole et 25% par la Région).

La Région a acté lors de sa Commission Permanente du 13 mai 2024, une majoration de sa gamme tarifaire commerciale qui est entrée en vigueur le premier septembre 2024. De plus, il convient de prendre en compte des ajustements relatifs au coût des lignes Créon <> Bordeaux et Blaye <> Bordeaux, concernant les kilomètres non roulés et la date de mise en service de la ligne de Blaye.

2. Modifications introduites par les avenants

L'évolution de la gamme tarifaire a amené au réajustement des conditions financières de ses contrats de concession et nécessite de mettre à jour la convention de financement partenariale au travers deux avenants conformément aux dispositions des articles 6 – Modification de la convention.

Ainsi, les participations forfaitaires d'exploitation (PFE) pour les lignes Créon <> Bordeaux et Blaye-Bordeaux sont revues avec une moins-value de -0,79% et -0,37% respectivement, par rapport aux PFE initiales, sur la durée de la concession (2020-2027).

De plus, il convient de prendre en compte les kilomètres non roulés pour les deux lignes, et l'ajustement de la mise en service de la ligne de Blaye (initialement prévue au 2 janvier 2024 et réalisée au 8 janvier 2024).

Ainsi :

- Ligne régionale de cars express Créon - Bordeaux : au titre des éléments énoncés ci-avant, la Région est redevable auprès de ses partenaires d'un montant de 2 167,74€ (montant actualisé) au titre de l'exercice 4 (2023-2024) ;
- Ligne régionale de cars express Bordeaux - Blaye : au titre des éléments énoncés ci-avant, la Région est redevable auprès de ses partenaires d'un montant de 23 886,26€ (montant actualisé) au titre de l'exercice 4 (2023-2024).

Conformément à la clé de financement de l'exploitation des cars express, 25% de ces

montants reviennent à la Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2020-152 en date du 28 juillet 2020 adoptant la convention de financement de la ligne Bordeaux – Créon,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-540 du premier décembre 2023 adoptant la convention de financement de la ligne Blaye – Bordeaux,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-171 en date du 31 mars 2023 adoptant la mise à jour de la feuille de route du RER métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-317 du 5 juillet 2024 adoptant l'avenant 1 de la convention de financement.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'amélioration des conditions de mobilités et le développement de nouveaux services de mobilité à destination des habitants des zones péri-urbaines est une priorité pour lutter contre la congestion routière de la métropole bordelaise,

CONSIDERANT QUE la mise en œuvre du Réseau Express Régional Métropolitain avec la double composante ferroviaire et routière avec la création d'un réseau de cars express est une priorité pour la Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°2 à la convention de financement 2020 – 2027 de la ligne de car express Bordeaux-Créon.

Article 2 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement 2024 – 2027 de la ligne de car express Bordeaux-Blaye.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer ces deux avenants et prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Article 4 : d'imputer les recettes correspondantes sur le budget principal des exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------